

Hommage à Jean-Charles Bonenfant

Edith Deleury, éd.

Montréal : Les Cahiers de Droit, 1979, 431 p.

La publication d'un volume d'hommages est une des belles et grandes traditions du monde savant. Elle constitue une marque d'admiration des collègues et des amis à l'endroit d'un professeur éminent. Voir par exemple les ouvrages consacrés à Donald Creighton (1970), Frank Underhill (1971) et Marcel Trudel (1978). Malheureusement il s'agit parfois d'un tribut posthume comme ce fut le cas pour Jean-Charles Bonenfant, avocat, journaliste, historien et homme de lettres, décédé le 5 octobre 1977. Après sa mort, Me Bonenfant reçut les honneurs normalement réservés aux hommes d'Etat. La bibliothèque de l'Université Laval fut renommée « Pavillon Bonenfant ». L'Assemblée nationale dévoila une plaque en bronze pour reconnaître sa contribution au développement de leur bibliothèque. On adopta à l'Assemblée une loi en vue de créer la Fondation Jean-Charles Bonenfant. Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'étude et la recherche sur les institutions politiques et parlementaires par l'octroi de bourses, d'aide financière et technique et par la création de stages parlementaires. Une des premières institutions à recevoir une subvention de la Fondation fut la revue *Les Cahiers de Droit* publiée par la Faculté de Droit de l'Université Laval. Le professeur Bonenfant fut directeur de cette revue pendant cinq ans et il est bien approprié que le présent conseil ait décidé de nous offrir un souvenir de leur ancien rédacteur et collaborateur.

Ce numéro spécial se divise en quatre parties qui correspondent plus ou moins aux intérêts principaux de Me Bonenfant. Il s'agit du parlementarisme et des principes fondamentaux du droit public, du fédéralisme et du partage des compétences, de l'histoire du droit et des institutions et de la rédaction et de l'interprétation des lois. Il y a aussi une bibliographie qui démontre comment l'énergie du Professeur Bonenfant s'envolait, sans repos, d'une discipline à une autre pendant ses quarante-cinq années de vie professionnelle. Parmi les articles qui ont suscité de l'intérêt, on en retrouve plusieurs qui analysent la situation politique au Québec face au référendum. Louis Sormay, du ministère de la Justice du Québec, étudie l'article 4 du Statut de Westminster et il conclut qu'il ne constitue pas une garantie juridique valable du respect par le Parlement britannique dans son engagement de ne pas légiférer pour le Canada sans son accord. Il admet toutefois que notre régime politique s'appuie davantage sur les conventions constitutionnelles que sur les textes. Un autre professeur, Gil Rémillard, essaie de définir des notions très compliquées comme souveraineté, fédéralisme et autonomie. Henri Brun et Guy Tremblay ont collaboré à la rédaction de deux articles intéressants : « Les langues officielles au Canada » et « Les consultations populaires et référendums fédéraux ». Il y a aussi des articles qui ne se préoccupent pas directement de la question de l'indépendance comme celui de Jacques L'Heureux qui étudie comment les Canadiens français se sont opposés à la création des premières institutions municipales en 1840 et celui de Jacques Carl Morin qui présente une étude bien documentée sur la contestation des élections.

Dans l'ensemble, la qualité des articles est supérieure à celle d'un numéro régulier de la revue. Mais on y trouve des aspects décevants. La section sur la rédaction et l'interprétation des lois ne renferme que deux articles dont un est le texte d'un exposé donné par le Professeur Bonenfant dix jours à peine avant son décès. Il reflète tout le jaillissement et le mordant qui caractérisent ses oeuvres et mérite certainement d'être publié. Mais on est plutôt étonné de le retrouver dans une collection de textes dédiés à son auteur. On pourrait s'interroger aussi sur le fait que douze des articles furent écrits par des professeurs de droit, dont sept de

l'Université Laval, deux de l'Université d'Ottawa et un des universités de Montréal, McGill et Moncton. Comme Me Bonenfant s'intéressait à une multitude de sujets, on aurait dû essayer de mieux refléter cette variété, soit dans le choix des sujets, soit dans la sélection des auteurs invités à participer. A ce propos, on se demande pourquoi les professeurs Brun et Tremblay ont eu le privilège de publier deux articles. L'un ou l'autre n'aurait-il pas été suffisant en tant que contribution?

Evidemment, il n'existe point de directives établies pour la rédaction de ce genre de livre, mais la logique et la coutume suggèrent certaines normes à suivre. Par exemple, un projet commémorant la vie d'un professeur distingué doit être conçu pour offrir un souvenir mémorable, avec couverture rigide, imprimerie soignée, et reliure attrayante. Cependant, le format employé n'est pas plus distinctif qu'un numéro régulier de la revue. L'auteur de l'avant-propos doit être capable non seulement de relever les détails biographiques, mais aussi d'expliquer la nature intime de l'individu dont la célébrité est reconnue. Le Professeur Ernest Caparros n'a pas réussi cette tâche difficile. Il met l'accent sur l'humanisme de Me Bonenfant, il loue son esprit de service et sa grande disponibilité, mais ne parle pas des idées que Bonenfant a soutenues ni de la tradition de civisme qu'il a représentée. Il aurait dû mentionner que Bonenfant incarnait certaines qualités fondamentales de la société québécoise. Il a maintenu sa vie durant l'idée selon laquelle une minorité peut mieux se défendre en s'armant de connaissances, de compétence et d'intégrité. Il a compris l'importance de la constitution et la règle de loi pour un peuple minoritaire. Il démontra aussi les possibilités pour un Québécois de s'affirmer dans trois contextes différents : au Québec, au Canada et sur la scène internationale. Quant aux rapports entre Anglophones et Francophones, Bonenfant préfère l'approche pragmatique plutôt qu'idéologique, se rappelant que la plupart des nations ont été formées non par des gens qui désiraient intensément vivre ensemble, mais plutôt par des gens qui ne pouvaient vivre séparément. Une occasion unique se présentait pour rendre hommage à Jean-Charles Bonenfant et pour montrer ce qu'il pouvait nous apporter. Mais malheureusement on n'a pas suffisamment profité de cette occasion.

GARY LEVY *Bibliothèque du Parlement*

Unfulfilled Union: Canadian Federalism and National Unity

Garth Stevenson

Toronto: Macmillan of Canada, 1979, pp. x, 257

Garth Stevenson wrote this book (he tells us in the Preface) because "the current Canadian debate about federalism strikes me as remarkably ill-informed. Moreover, the balance of articulate opinion has in the last decade shifted excessively in a direction that I can only regard as disastrous" (ix). He does not say precisely who is ill-informed, but there is a hint in this *apologia* that the ignorance is related to the disastrous drift of opinion, and that the provision of factual correctives should help to bring "articulate opinion" back to its senses. The change which he objects to is the drift away from unswerving defence of Ottawa's power. But the text reveals that he regrets more than this change in the balance of opinion; he deplors also the actual shift in the balance of power, away from Ottawa toward the provinces. That is a more formidable fact to confront, and Stevenson never establishes clearly what he wishes to do about it.

The book is an incomplete combination of three distinct works: a traditional thematic and historical account of Canadian federalism; a very useful (but too brief) pair of chapters on the political economy of federalism which suggest that